



Affiché le 19/04/2023

Retiré le

ARRETE N° 78/T/2023

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur ^{LB} du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du 5 avril 2023 de Madame Myriam DECHANET, Principale du Collège Irène Joliot-Curie, 2a rue de l'Espérance - 68270 WITTENHEIM, d'autoriser un Cross, le mardi 23 mai 2023 à partir de 14 h,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de ce Cross qui se déroulera le mardi 23 mai 2023 après-midi, il y a lieu de régler temporairement la circulation sur une partie de la rue de l'Espérance pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les sportifs sont autorisés à emprunter une partie de la rue de l'Espérance ainsi que la rue du Muguet prolongée le mardi 23 mai 2023 après-midi.

ARTICLE 2 : La circulation de tous véhicules est interdite temporairement rue de l'Espérance à partir du rond-point situé devant l'entrée du Lotissement « Le Point du Jour » jusqu'au bout de la rue.

ARTICLE 3 : Le Service Fêtes et Cérémonies de la Ville mettra à disposition des organisateurs des barrières ainsi que le dispositif de signalisation routière d'usage.

ARTICLE 4 : Les organisateurs devront veiller à assurer la sécurité des coureurs en prenant toutes dispositions utiles et notamment en assurant la présence de signaleurs.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera transmis à Madame Myriam DECHANET, Principale du Collège Irène Joliot-Curie, 2a rue de l'Espérance – 68270 WITTENHEIM, et une copie sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 20 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Chef du Centre de Secours - cis.wittenheim@sdis68.fr
- Monsieur le Médecin-Chef du SAMU – samu68.direction@ch-mulhouse.fr
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 17 avril 2023

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK

